

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Arras
ECURIE - Commune

Séance du samedi 18 octobre 2025

Délibération N° DE_2025_023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 14/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit octobre deux mille vingt-cinq, à 10 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Charline CAILLIEREZ.

Présents : Charline CAILLIEREZ, Fatima LOURDEL, Magali LORTHIOS, Bruno BRULIN, Jacques CAUDRON, Ginette DAUBRESSE, Michèle FOURNIER, Daniel ZYWIECKI

Représentés :

Absents et Excusés : Marck MERCIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Fatima LOURDEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Colombarium-Jardin du souvenir-fixation d'une redevance

Colombarium – Jardin du souvenir – fixation d'une redevance

Monsieur l'adjoint aux travaux expose,

Par délibération du 27 septembre 2025 le conseil municipal a fixé les tarifs liés au columbarium.

Afin de compléter l'offre, je vous propose aujourd'hui de permettre aux familles le souhaitant de disperser les cendres de leurs défunts dans l'espace réservé et de fixer le montant de la redevance :

- la dispersion simple sans plaque est fixée à 0€
- la dispersion avec plaque standard murale est fixée à 50€

Article 1 : Conformément aux articles R.2213-39 et R.2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les cendres des défunts peuvent être dispersées au Jardin du souvenir.

Cette cérémonie s'effectuera obligatoirement en présence de la famille et d'un agent communal habilité, après autorisation délivrée par Madame le Maire. Le Jardin du

Souvenir sera accessible aux heures d'ouvertures du cimetière.

Chaque dispersion sera inscrite sur un registre tenu en Mairie.

Le paiement d'une redevance est proposé à €

Je propose de bien vouloir :

- Autoriser la dispersion des cendres dans l'espace réservé
- Fixer la redevance à 50 € la dispersion avec plaque standard murale

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charline CAILLIEREZ
Président de séance



Fatima LOURDEL
Secrétaire de séance

